



La coopération incertaine. Entrelacs associatifs en Méditerranée

Loïc Le Pape

► To cite this version:

Loïc Le Pape. La coopération incertaine. Entrelacs associatifs en Méditerranée. Traces : désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb, Actes-Sud, 2010, Simbad - bibliothèque arabe, 978-2-7427-9132-3. hal-01077062

HAL Id: hal-01077062

<https://hal.science/hal-01077062>

Submitted on 23 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La coopération incertaine

Entrelacs associatifs en Méditerranée

Loïc Le Pape

Publié dans Fanny Colonna et Loïc Le Pape, Traces. Désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb, Paris, Actes-Sud, 2010, pp. 316-333.

loiclepape@gmail.com

Étudier les associations « françaises et algériennes » en Méditerranée paraît un prisme idéal pour saisir à la fois l'aspiration au partage, le conflit des mémoires et l'éventail des modalités du « vivre ensemble » méditerranéen. Pourtant, l'objet association est tout sauf une donnée facilement étudiable pour qui s'intéresse au phénomène. La première difficulté consiste à cerner la nature des flux entre France et Algérie. Il faut pour cela envisager les échanges associatifs dans une perspective qui se situe à mi-chemin entre la coopération décentralisée (coopération bilatérale ou institutionnalisée, c'est-à-dire suscitée par des administrations décentralisées) et les échanges informels, le commerce et le *trabendo*, qui sont les plus nombreux. Cela implique de prendre comme objet non pas les structures qui permettent les échanges mais les gens qui les font. Pour ce faire, je me suis attaché à ne pas travailler avec les administrations (Mairie de Marseille ou d'Alger, Conseils général et régional ou Wilayas, qui promeuvent une coopération décentralisée officielle), pas plus qu'avec les passeurs de frontières, les *trabendistes*, dont l'activité ne se rattache à aucune structure, si ce n'est le modèle de l'entreprise individuelle (Henni, 1991 ; Tarius, 2002). Travailler ainsi m'a permis de découvrir une large part d'informalité, de passions et de découragements. Cette façon de travailler a aussi montré l'importance de l'Histoire au prisme de trajectoires individuelles ou familiales. Les relations entre associations n'étant pas très développées, ce sont quasi-essentiellement des échanges

interpersonnels mus par la discrétion, qui ne demandent pourtant qu'à s'organiser officiellement.

Pour envisager une telle étude, il m'a également fallu faire deux pas de coté dans la façon d'aborder le sujet. Le premier a été de ne pas suivre la tradition de recherche en science-politique à propos d'associations. En effet, particulièrement sur l'aire arabo-musulmane, le phénomène associatif est vu comme l'émergence d'une société civile (ce qu'il est effectivement), qui indique ou signale des mutations politiques (comme une certaine démocratisation ou comme le symbole d'une ouverture politique, ce que je ne puis affirmer ici, voir Ben Nefissa, 2002 ou Liverani, 2008). Dans cette optique, j'ai préféré me cantonner à une ethnographie des pratiques et des référents mobilisés dans le travail associatif des deux cotés de la Méditerranée, en laissant une large place aux histoires des biens échangés et des personnes rencontrées. Le second pas de coté fut de délaissier les subtilités juridiques de la coopération associative pour me consacrer à la notion et aux modalités de la coopération : la façon dont des personnes, membres actifs d'une association, tentent de travailler ensemble, des deux cotés de la Méditerranée. Cela me permet de focaliser le regard sur des processus (les échanges et les flux) et surtout sur les difficultés de mise en œuvre de ces échanges.

Comment se mettent en place des coopérations associatives entre deux pays ? C'est à cette question que je m'efforce de répondre ici en mobilisant des exemples et des situations vécues. L'aire méditerranéenne a suscité un engouement des sciences sociales à propos des échanges et de la coopération (Balta, 1992 ; Collectif, 1994). Elle est aussi depuis longtemps objet d'attentions politiques et de partenariats privilégiés (Processus de Barcelone, Union pour la Méditerranée) qui tiennent autant à des oppositions historiques qu'à une vision stratégique visant à préserver une zone d'influence commerciale sécurisée. En ce qui concerne le champ associatif, pourtant lui aussi très investi par les politiques publiques bilatérales et européennes, nous allons voir que c'est la contingence et la précarité qui prévalent : l'incertitude de l'association, les incertitudes de la coopération et les transformations d'une relation méditerranéenne en marché coopérant. Nous verrons alors ce que sont les stratégies, les ficelles et les tactiques qui permettent aux acteurs de transformer ces incertitudes en échanges.

L'incertitude de l'association

Juridiquement, l'association est une convention entre plusieurs personnes. Sociologiquement, la notion d'association dans son sens le plus large questionne tout groupe social quant à la formalisation de liens volontaires entre ses membres (la « sociation » selon Max Weber). Un usage spécifique du terme caractérise une forme d'entente volontaire pour coopérer en vue d'une finalité précise : « deux buts s'interpénètrent dans l'idée associative : celui de coopérer volontairement et librement, celui de créer une solution à un problème précis » (Laville et Sainsaulieu, 1997, p. 7). L'idéal philosophique de l'associationnisme est celui de regroupements citoyens qui agiraient en dehors du « champ politique » et du « champ économique », tel qu'Alexis de Tocqueville l'a défendu. Aujourd'hui le secteur associatif est généralement défini en fonction d'une activité volontaire (*voluntary organization*) et non marchande (*nonprofit sector* ou « sans but lucratif », voir notamment Barthélemy, 2000).

En Algérie, des modes de regroupements traditionnels de la « société civile » (autour des mosquées, des *zawiyas* ou des formes de régulation civique historique, telles les *arouch*) sont encore opérationnels et tendent à brouiller les définitions contemporaines. En effet, ces regroupements se situent à mi-chemin entre le religieux, le social, l'économique et le politique : ils sont à la fois des leviers d'assistance aux personnes défavorisées, des moyens d'intégration sociale, des outils servant à la contestation de l'administration algérienne et des canaux de mobilisation politique. De même, ce sont les églises et leurs organisations liées qui représentent la plus grande part de la coopération entre France et Algérie (Gonzalez, 2000).

Pour exister formellement, une association algérienne a besoin, tout comme une consœur française, d'être déclarée officiellement. En France, la procédure est fixée depuis plus d'un siècle par la célèbre loi de 1901 : il suffit de déclarer la constitution d'une association en préfecture en respectant quelques règles simples (déposer en même temps que la déclaration de constitution, les statuts, le procès-verbal de la première assemblée générale, la domiciliation de l'association et faire état d'au moins deux membres). En Algérie, la loi est inspirée du modèle déclaratif français mais la procédure est plus complexe, limitant de fait la création d'associations : il faut remplir

un dossier-type qui devra préciser les statuts, la domiciliation et l'objet de l'association, attester d'au moins quinze membres, dont cinq composent un bureau exécutif et dix un bureau consultatif. Le dossier sera ensuite attesté (ou légalisé) par l'Assemblée populaire communale (APC, équivalente à la mairie) dans laquelle est domiciliée l'association. Le dossier devra enfin être déposé en deux exemplaires conformes au service des associations de la Wilaya concernée (équivalent de la préfecture, pour des associations dont le champ territorial concerne une ou plusieurs communes) ou au Ministère de l'Intérieur (pour des associations dont l'activité s'étend à l'ensemble du territoire). L'association ne sera légalement reconnue qu'après examen par une commission de la Wilaya (ou du Ministère), qui dispose de soixante jours pour demander des informations complémentaires. Ce n'est seulement qu'à la fin de cette procédure qu'un récépissé d'enregistrement sera délivré et qu'il appartiendra aux fondateurs de publiciser officiellement la création de l'association (communiqué de presse dans un quotidien d'information à diffusion nationale). Une fois ces démarches effectuées, l'association dispose de la personnalité morale et juridique et peut donc engager des actions de coopération locales et internationales tout en respectant scrupuleusement l'objet défini dans les statuts.

En plus de procédures contraignantes, l'administration algérienne a développé des stratégies de surveillance et d'interdiction envers les associations. La première stratégie, la plus facilement applicable, est de refuser la création de l'association. Cette pratique se fait souvent en invoquant une pièce non-conforme, parfois manquante ou en stigmatisant un objet d'activité associative trop vague à la lecture du dossier de création (alors même que les Wilayas proposent des dossiers-types de création avec des objets pré-codés). Autre stratégie, probablement la plus utilisée, c'est celle de ne pas officialiser la création de l'association. La procédure est simple : l'administration ne délivre pas le récépissé d'enregistrement au bout des soixante jours. Selon les textes, l'association est bien constituée, elle existe de fait, mais faute d'existence légale ne peut pas louer un local à son nom, ouvrir un compte bancaire, réserver une salle ou contracter de convention avec d'autres associations. Cette pratique, fort répandue, vise à étouffer toute velléité de coopération en ne permettant pas d'officialiser des actions précises. Les associations non-agrées travaillent tant bien

que mal, avec des réactions de l'État variables en fonction de l'objet de l'association. Certaines perçoivent des subventions (c'est le cas pour des associations sportives) tandis que d'autres sont sommées de cesser toute activité : la loi de 1991 régissant les associations prévoit des poursuites contre « quiconque dirige, administre ou active au sein d'une association non-agrée, suspendue ou dissoute (...) ».

Les incertitudes de la coopération

En plus de l'incertitude propre à l'existence des associations en Algérie, deux autres raisons s'ajoutent à ce contexte, faisant apparaître une incertitude structurelle à la coopération. Il s'agit, tout d'abord, des conséquences du développement laborieux d'un secteur associatif en Algérie. C'est aussi une méconnaissance flagrante de la réalité algérienne de la part des coopérants potentiels.

Omar Derras a identifié plusieurs moments dans l'histoire des associations algériennes (Derras, 2007 : 14-27). Durant la colonisation, première période identifiée, il montre que les associations vont progressivement se développer sur une base de contestation de l'ordre colonial : aux premières associations « mixtes » (regroupant « des Européens et l'élite intellectuelle indigène francisée ») vont succéder des associations authentiquement algériennes qui, épousant des formes de regroupement traditionnelles (mosquées, médersas etc.) mêlent politique, religieux, social et culturel (*ibid.*, p. 15). On peut citer par exemple l'association des Oulémas (*Oulémas es sounnah algériens* créée en 1932) ou l'Association des scouts musulmans algériens (1939). La seconde période serait la période post-indépendance, qui court de 1962 à 1987. Là, O. Derras identifie trois moments : de 1962 à 1970, où subsiste la législation française (loi de 1901) qui est appliquée de manière totalement répressive, le pouvoir socialiste algérien préférant le développement des organisations de masse de type soviétique à un champ associatif indépendant ; la période allant de 1971 à 1980 où le système déclaratif de la loi française de 1901 est aboli et remplacée par la délivrance de l'agrément (innovation restrictive, encore en place aujourd'hui). Puis la période allant de 1980 à 1987, caractérisée par une lutte au sein du parti Front de Libération nationale (FLN), entre partisans d'une ouverture économique et politique de la société et les tenants d'un rigorisme économique et d'un autoritarisme politique. Enfin, la

dernière période qui dure depuis 1988, suite aux émeutes populaires et à l'instauration du multipartisme. Nous sommes là dans un temps d'effervescence associative puisque l'Algérie compte plus ou moins 75 000 associations locales et environ un millier d'associations nationales (*ibid.*, p. 7) ; à titre de comparaison, la France compte plus d'un million d'associations. Cependant, il faut enlever à ces chiffres les associations qui ne sont pas ou plus actives : Derras conclut par une estimation de 1000 à 1500 associations actives en Algérie (*ibid.*, p. 13). Ces chiffres reflètent un monde associatif très restreint, dont les conditions d'existence quotidiennes sont très précaires et pour lesquelles la coopération internationale est à la fois une bouffée d'oxygène et une condition de sauvegarde.

Une autre contrainte, corollaire de la précédente, vient accroître l'incertitude de la coopération. Il s'agit d'une vision biaisée, parfois d'une méconnaissance par les acteurs français (et européens), de la réalité du mouvement associatif algérien. Bien souvent les associations algériennes se trouvent dans l'impossibilité de donner suite à des demandes de coopération, faute de pouvoir signer des contrats ou des conventions. La directrice algérienne d'un programme institutionnel de coopération entre plusieurs associations algériennes et françaises est catégorique :

– Avec les associations françaises, surtout les plus professionnalisées, nous sommes dans des mondes différents avec beaucoup d'incompréhensions. On n'a pas les mêmes connaissances, la même gestion du temps, les mêmes habitudes, les mêmes formations, ni la même réactivité sur internet par exemple. Au sein du programme, on est essentiellement bénévoles (je ne le suis pas). Mais que faire face à des dossiers à remplir de cinquante ou soixante pages qui demandent des accords entre dix associations de cinq pays différents ? On ne peut pas suivre !

La coopération est aussi rendue incertaine à cause des subtilités juridiques et de la difficulté d'élaboration des conventions internationales entre associations. Plus encore, les associations algériennes sont confrontées à des attitudes parfois étranges de la part d'associations européennes : un dirigisme total, une incapacité à cerner les besoins locaux quand ce n'est pas la recherche de partenariats « fictifs » pour décrocher des financements. La même directrice poursuit :

– Le pire ce sont les associations qui viennent nous chercher avec des projets clefs en main. En fait elles ont juste besoin de partenaires, elles entendent tout diriger seules, sans nous demander notre avis, notre situation, nos

compétences. En fait, elles découvrent notre existence sur Internet et nous contactent en pensant qu'on va dire oui tout de suite, que c'est notre chance... Mais le partenariat a besoin de temps pour se mettre en œuvre. Et là, le poids de l'Histoire est important, toujours aussi vivace, elles se comportent comme des associations néo-coloniales.

Au-delà de cette barrière administrative, les échanges sont aussi compromis par des réalités politiques qui n'ont rien à voir avec l'échange associatif. L'exemple le plus patent est celui de la politique des visas, délivrés au compte-goutte par les autorités françaises et suivi avec méfiance par les autorités algériennes. Les (dés)-accords entre France et Algérie autour de la question en font un sujet politiquement explosif. Le nombre de visas accordés chaque année varie en fonction des relations diplomatiques entre les deux pays, la France ayant choisi une politique restrictive en la matière. Cette question est également une limite importante à la coopération associative, privant les interlocuteurs réciproques de réunions, de rencontres ou de réseaux fondamentaux.

Les transformations de l'action associative en Algérie

Le mouvement associatif algérien est, malgré méfiance et surveillance, en phase de développement et de professionnalisation. Le constat fait sur le terrain est confirmé par la directrice régionale d'un réseau d'associations :

– Les autorités commencent à comprendre qu'elles sont obligées de bosser avec la société civile. La tendance est maintenant à l'ouverture et à la coopération entre le politique et la société civile. S'il y a parfois des serremments de boulons, ce sont soit des associations qui font de la politique, soit sur des accords de coopération à l'international.

Le développement du secteur associatif algérien entraîne deux conséquences : tout d'abord, la reconnaissance progressive des associations par l'État, en fonction de ses intérêts. Seconde conséquence, la nécessité de survivre, *i.e.*, pour les associations, de trouver des financements, des subventions. L'attitude du pouvoir politique algérien est en effet de prendre au sérieux le travail des associations locales, si celles-ci ne portent pas de revendications politiques trop radicales. Dans certains secteurs stratégiques pour l'État (l'action sociale, le développement local, l'écologie) des associations voient leur travail valorisé, leurs projets mis en valeur et les actions parfois aidées par l'État. Seconde conséquence au développement du secteur, les

associations algériennes sont désormais largement dépendantes des subventions nationales et des financements internationaux. L'autre caractéristique c'est que ce secteur tend à se professionnaliser sur des projets de court ou moyen terme.

L'aide aux associations algériennes de la part de pays étrangers se concentre sur des projets à court terme, et parfois à très court terme : ainsi le CIDDEF (Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme) a bénéficié de plusieurs aides, de la part du consulat canadien ou de l'ambassade des Pays-Bas pour éditer des brochures d'information sur les droits des époux dans le cadre d'un mariage en Algérie par exemple. Ces aides ne dépassent pas 10 000 dollars et sont prisées par les associations, ce que confirme sa présidente :

– De plus en plus d'associations sollicitent les USA ou le Canada parce que leurs aides sont plus faciles à obtenir. Bon, ce ne sont pas des sommes extraordinaires, maximum 20 000 dollars, mais elles sont faciles à gérer, les procédures sont beaucoup moins lourdes que les aides et les programmes européens, et on ne perd pas tout notre temps dans le montage de dossiers en amont et dans la justification des dépenses en aval. Avec les programmes de l'Union européenne il faut justifier du moindre centime dépensé et ce qui compte ce n'est pas la façon dont les centimes sont dépensés mais la façon dont sont justifiées les dépenses. Ce qui nous fait perdre beaucoup de temps. Le CIDDEF préfère multiplier les projets à court terme avec des procédures allégées, d'autant que dans nos actions les financements sont encore assez faciles à obtenir.

Ces financements créent un travail associatif discontinu qui se partage entre la recherche de financeurs et le travail associatif à proprement parler.

La seconde transformation du secteur associatif, qui découle logiquement de la première, est l'apparition d'une génération de cadres associatifs professionnalisés. Tout comme en France, l'importance de cette professionnalisation se juge à l'aune des stages et des journées de « formation des cadres associatifs » qui réunissent, en Algérie ou à l'étranger, des dizaines de militants. Toutes les associations rencontrées ont participé à de tels stages, déléguant le plus souvent leurs dirigeants ou les permanents salariés. Une association, Touiza et certains « officiels » de la coopération (le PCPA : plan concerté pluri-acteur) organisaient des stages de formation. J'ai aussi assisté à une journée de formation associative dans le cadre d'un programme de coopération institutionnelle, financé par l'Union européenne (ONG II). Ces programmes sont

désormais un préalable à l'action associative : ils permettent aux jeunes cadres de se repérer dans les arcanes des demandes de subvention, des règles de la coopération, de se spécialiser dans le montage de projets et dans la façon de rendre des comptes (*accountability*). Ces formations permettent de plus de partager des expériences d'action, de développer de projets mais aussi d'échanger des « trucs » et des « astuces » entre associations, notamment à propos de la surveillance, du zèle de l'administration etc. Enfin ces programmes sont aussi un moyen de faire se rencontrer des bonnes volontés, d'échanger des expériences et sont parfois, nous le verrons, les préludes à d'autres formes de coopération.

Les modes de financement des associations algériennes ont induit une professionnalisation de l'action associative. Cette professionnalisation s'incarne dans les compétences nécessaires pour mener à bien un travail associatif : le montage et la gestion des projets d'une part et la capacité à répondre aux exigences des bailleurs de fond. J'ai ainsi pu constater que quasiment toutes les associations rencontrées salarient des cadres en fonction des projets qu'elles obtiennent. Il y a clairement une génération de personnes, plutôt jeunes, formées en économie ou en gestion qui s'est spécialisée dans le montage et la conduite des projets associatifs. J'ai même pu constater des échanges de personnels entre associations, au gré des projets et des financements. Une présidente d'association à Oran témoigne :

– Je suis présidente depuis dix ans, mais je vois la relève arriver. Depuis deux ans, nous avons embauché deux étudiantes. Les chefs de projet sont des jeunes. J'insiste pour qu'on leur donne des responsabilités, c'est aussi leur avenir qui se joue. Les gens hésitent à s'investir dans le bénévolat. On est à un stade où le bénévolat est mal vu, parfois mal venu, et l'idéologie qui prévaut c'est « s'il n'y a pas d'argent, on ne s'engage pas ». Le problème c'est aussi que les subventions locales sont inexistantes et que nous avons besoin d'argent pour nos actions en faveur des femmes. Alors on s'engage dans des programmes de coopération et on embauche des étudiantes, motivées, pour qui ça fait une première expérience professionnelle. On leur donne des responsabilités et une possibilité de pérenniser un engagement.

La fin d'une génération militante ?

La rencontre avec de jeunes engagés associatifs, rémunérés sur des projets en fonction de leurs compétences permet de comprendre par contraste l'héritage de

l'histoire que révèle tout travail sur la coopération en Méditerranée. Car faire le constat d'une nouvelle génération implique de parler de « l'ancienne génération », qui fonctionne sur les valeurs du bénévolat et de l'engagement politique dans des associations quasiment toujours laïques (et notamment dans l'action en direction des femmes). Issus du mouvement de libéralisation politique de 1988-1989, leurs parcours politiques sont très semblables : une socialisation politique familiale, la découverte du militantisme dans des organisations de jeunesse ou des mouvements de lycéens et la suite logique dans les comités étudiants. Lors de leur entrée dans le monde du travail, ces militants se sont engagés dans des regroupements professionnels (syndicat essentiellement) et affiliés à des partis politiques contestataires, parfois interdits (dont le Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS) reprenant l'héritage du parti communiste algérien, PCA). La chute de l'empire soviétique en 1989 et les émeutes algériennes de 1988 sont deux dates clefs dans les récits de ces militants : leurs activités politiques sont légalisées (avec le multipartisme) en même temps que leurs croyances progressistes s'estompent (avec la chute de l'URSS) ! Un acteur associatif à Oran m'explique :

– Oui, nous sommes un tas de personnes au parcours similaires. D'ailleurs on se connaît tous et on travaille encore ensemble avec nos associations. En gros, notre parcours c'est la formule : organisations de jeunes, puis partis interdits et passage à l'associatif. Par exemple, pour moi, c'est l'UNJA [Union nationale de la jeunesse algérienne], puis le Parti communiste et après le multipartisme, assez vite, j'ai arrêté de militer. Et j'ai fondé l'association en 1990. Bon, voilà, c'est hyper classique comme parcours, mais c'est toute une vie d'engagements !

Une autre militante directrice d'association, au parcours identique ajoute :

– Quand j'ai commencé à bosser, je suis entrée à l'UGTA [Union générale des travailleurs algériens, le syndicat unique] et presque en même temps au Parti communiste algérien. C'était marrant les réunions interdites, les caches, les échanges de mots d'ordre. Mais j'en suis partie, un peu lassée vers 1987 ou 1988. En tous cas, avant le multipartisme et donc avant la chute de l'URSS. J'ai rien fait pendant un long moment, avant de me dire que les associations, c'était peut être une belle façon d'essayer de faire quelque chose pour les autres. Et puis surtout, ce que je ne voulais pas, c'était des réunions politiques interminables et des affrontements sur des mots et des notions...

L'engagement dans le monde associatif vient donc prendre la suite d'un engagement politique et il est présenté comme une façon de « faire la même chose,

mais sans la compromission politique ». C'est-à-dire que le travail associatif est conçu dans le sens désormais accepté de société civile, où ce travail s'exerce de manière autonome, face à l'État et face au Marché. Pour autant, les conditions de création, de fonctionnement et de coopération montrent que le secteur associatif algérien est tout sauf autonome face au politique : il lui est subordonné. C'est aussi le constat d'un ancien militant associatif, désormais responsable de la coopération internationale dans un programme institutionnel :

– Moi j'ai seulement milité dans des organisations de jeunesse. Mais depuis que je suis dans le monde associatif, et ça commence à faire un moment maintenant, je peux te dire que les problématiques sont les mêmes !

– Comment ça ?

– Ben, le fonctionnement des associations, c'est la même chose que celui des partis politiques et de tout pouvoir en général, ça butte sur des questions de rivalités personnelles, sur des oppositions idéologiques, parfois même des histoires de familles. Et puis aussi, y'a une problématique spécifiquement algérienne, c'est l'alternance. Eh bien, dans les associations, comme au pouvoir, c'est une notion qui n'existe pas du tout... Enfin j'exagère à peine pour les associations (rires)...

– Et le rapport des associations avec le pouvoir ?

– Pareil, c'est un rapport d'amour et de haine. Les associations aiment le pouvoir car il peut faire beaucoup pour elles, des subventions, des visas, des places honorifiques dans telle ou telle commission. Et elles le détestent car il est avare et tatillon, et qu'un faux pas et paf, l'association n'existe plus. Le pouvoir, pareil, il aime se flatter d'autoriser un monde associatif, surtout à l'international, mais en fait, il se méfie comme de la peste de ces hurluberlus qui veulent plus d'écologie dans les villes !

Coexistent ainsi deux modes d'engagement associatifs, pas du tout exclusifs, mais qui présentent deux façons de penser l'action : l'une davantage bénévole, s'appuyant sur l'adhésion comme un engagement presque politique, ayant vécu le parti unique et des engagements alternatifs et l'autre, plus jeune, dans une perspective professionnelle, visant à conjuguer engagement associatif et activité professionnelle, très au fait des procédures internationales de financement et des « arts de faire » de la coopération. Ancienne et nouvelle génération ne s'opposent pas, elles sont au contraire fortement liées par des sympathies politiques, des croyances en commun. Mais aujourd'hui, les actions financées des associations algériennes sont portées par des personnes salariées de manière précaire, qui suivent les projets du début à la fin. Ces

expériences professionnelles sont souvent une entrée dans la vie active. Une militante de l'ancienne génération décrit ce phénomène :

– La professionnalisation n'est pas une mauvaise chose. D'abord ça permet de maintenir un groupe et un collectif, parce que les salariés s'occupent aussi des adhérents, des fichiers et des listings, des rappels de cotisations etc. Et puis ça permet le fonctionnement de nos associations dans le long terme, en fonction de projets financés, qui ouvrent des perspectives. Il y a aussi toute une dimension du sérieux de l'association, qui offre à ses partenaires des référents stables, des personnes fiables pour les bailleurs de fond et même pour nos institutions. Si en plus il y a une implication morale, comme c'est notre cas dans l'association, une même façon de penser et d'agir en politique, c'est tout bénéf⁹ pour le mouvement associatif. C'est même bien pour nous, parce que cette génération militante va mettre à disposition du milieu associatif des compétences acquises au fil du temps.

Quand l'échange associatif devient « art de faire »

Nous allons voir ici comment se mettent en place des procédures de coopération, qui contournent les lois, sans pour autant être hors-la-loi. Ce sont des arrangements marginaux, des détournements de procédures qui permettent de faire des échanges. Car, dans tous les cas de figure, l'échange associatif entre France et Algérie ne va pas de soi. On peut ainsi décrire les « arts de faire » des acteurs associatifs comme un rapport aux lois, « non en les rejetant ou en les changeant, mais par leur manière de les utiliser à des fins et en fonction de références étrangères au système qu'ils ne [peuvent] fuir » (de Certeau, 1990, p. XXXVIII). L'intérêt de convoquer Michel de Certeau dans l'analyse de l'action associative tient au fait qu'il lie les structures (l'État, la loi, les dispositifs de surveillance) aux pratiques, bricolages et braconnages des acteurs, non pour les contester mais pour en tirer un usage pratique (*ibid.*, p. XXXIX-XLIII). Comment par exemple, recevoir des livres pour enfants, donnés par des bibliothèques françaises, lorsqu'on ne possède pas l'autorisation d'en recevoir ? Comment acheter des poteries artisanales à des producteurs kabyles pour meubler les locaux d'une association marseillaise quand il est interdit d'en importer ? Dans ces deux cas, comme dans tous les autres, c'est l'imagination, la « débrouille » (donc les « arts de faire ») qui sont sollicités. Dans le cas des dons de livres, ceux-ci sont envoyés par la Poste, à intervalles réguliers (à raison d'un colis tous les deux mois) en

faisant bien attention de ne pas dépasser les 15 kg réglementaires qui évitent de payer des droits de douane et déclenchent irrémédiablement des contrôles plus pointilleux. Cela ne peut se faire qu'avec des correspondants européens compréhensifs qui emballent les livres, les expédient et attendent avec anxiété le feu-vert pour le prochain envoi. De même, les poteries artisanales Kabyles sont achetées par une famille qui va passer ses vacances d'été dans la région, payées sur place avec de l'argent au préalable débloqué par l'association marseillaise et ramenées dans la voiture familiale à la fin de l'été.

Les exemples sont nombreux et les procédures peuvent être résumées à trois attitudes face à la loi et au pouvoir : la complicité interne, l'aide des autorités consulaires ou la débrouille anonyme. L'échange de biens entre associations peut tout d'abord passer les contrôles douaniers par une complicité interne : une connaissance dans l'administration permet de débloquer des marchandises qui stagnent dans les bureaux des douanes. Une association marseillaise a pu, par cette combine, faire débloquer des couveuses pour nourrissons, destinées à un hôpital de province et dont l'administration craignait qu'elles puissent être revendues au marché noir, ce qui arrive souvent. Un autre « art de faire » consiste à se placer sous le patronage des autorités consulaires françaises et/ou des ministères algériens concernés. Un organisateur de festival marseillais parle de sa façon de faire :

– Je fais régulièrement des voyages en Algérie et je sélectionne moi-même les artistes que je vais inviter en France, à l'aide de mes réseaux sur place. En revanche, pour les faire venir, et pour mettre toutes les chances de mon côté, j'associe systématiquement les services culturels de l'ambassade de France à Alger et aussi, et surtout, le ministère de la Culture algérien. Avec ces deux patronages, *même s'ils ne font rien pour moi*, je maximise les chances d'obtenir les autorisations, les visas, et avec un peu de chance, j'obtiens un ou deux billets d'avion. Coopérer pour moi, c'est une évidence, mais c'est aussi un moyen facile de perdre du temps, de l'énergie et parfois l'espoir ! Et ça devient très dur pour le moral quand c'est ton propre pays.

Enfin, la façon la plus courante d'échanger des biens entre France et Algérie reste la débrouille anonyme, qui se complique pourtant très vite :

– Pour donner nos vieux ordinateurs à des associations qui n'avaient pas d'agrément en Algérie, on a dû les faire passer par une famille qui partait visiter les siens en Algérie. Mais il faut aussi faire signer une décharge à la personne qui les transporte, en cas de contrôle douanier, et un bon de

réception signé par l'association qui va les utiliser. Vous voyez le truc : on a donné six ordinateurs à quatre associations... Que de papiers pour des vieilles machines !

Une autre technique, du côté algérien :

– Nous sommes une association de bienfaisance, reconnue, même si on fait un peu peur avec notre patronyme religieux. Mais bon, notre travail commence à être reconnu, et nos rapports sont lus. C'est déjà ça. Pour le Ramadhan, on voulait faire des dons aux plus pauvres, et des correspondants en France avaient proposés de nous envoyer des dons, des paniers, des petits cadeaux à distribuer etc. Comme on n'a pas eu l'autorisation de les recevoir, on a dû passer par une association nationale reconnue, dont je ne dirai pas le nom, habilitée à recevoir des dons de l'étranger. Cette association a pris une petite commission, normale pour ce genre de service, et nous a permis de faire rentrer une tonne entière de petits cadeaux à distribuer, qu'on a complétée avec des denrées périssables achetées sur place. Tout ça pour ça !

Dans ces conditions, les échanges deviennent virtuosité. Les acteurs connaissent et maîtrisent des ficelles qui permettent d'échanger des biens, en contournant des procédures administratives trop strictes ou trop longues. C'est en ce sens qu'on peut parler de virtuosité ou « d'art de faire », car il s'agit de ne jamais se mettre dans l'illégalité, afin de pouvoir continuer l'activité. J'insiste sur la légalité des procédés, car se placer en dehors des lois fait encourir trop de risque à des associations souvent simplement tolérées.

Cependant, les procédures portant sur les échanges de biens ne sont qu'un stade de la coopération. Au-delà, pour la mise en place d'actions et de projets communs, la coopération reste suspendue au bon-vouloir (et parfois à l'épuisement) des personnes qui la porte et aux financements qui sont « décrochés ».

La coopération associative, tributaire des contacts personnels

Finalement, c'est donc l'incertitude qui reste la figure dominante de la coopération entre France et Algérie. Au-delà, les responsables et militants associatifs rencontrés en Algérie m'ont tous affirmé la possibilité d'une coopération... mais en fonction des liens interpersonnels. Cela implique que lorsque les échanges sont portés par des personnes qui se connaissent, qui sont amies (parfois de la même famille ou de la même localité d'origine), alors la coopération a toutes les chances d'être menée à

terme. En effet, ce sont les liens personnels qui président aux tentatives de coopération et d'échange, et cela se fait beaucoup par les voyages à titre privé. L'aspect négatif de cette conclusion est qu'il est très facile de trouver des interlocuteurs dans les cercles familiaux et de construire une coopération « de proximité », presque en famille, entre une ville française et une ville algérienne. Beaucoup d'associations marseillaises fonctionnent de cette façon, au gré des liens familiaux, d'origine ou des intérêts : « c'est la seule manière de pouvoir initier un vrai échange, parce qu'on connaît tout le monde impliqué dans l'affaire. Alors oui, c'est moralement discutable, mais c'est une première pierre, non ? ».

D'autres initiatives, parmi les plus remarquables, sont nées autour de quiproquos ou d'évènements qui scellent une amitié et une envie d'agir réciproque. Ainsi témoigne l'association algéroise Femmes en communication (FEC) :

– Il se trouve que notre présidente était dans un avion pour assister à un colloque au Congo et « qu'elle a eu un malaise : elle s'est mise à gonfler... ». Son voisin, assis à côté a été super sympa, ils ont parlé de l'Algérie, il y était venu pour son service militaire etc. De cette rencontre fortuite est née une amitié entre eux, assez forte. Et c'est ensuite qu'ils ont monté un grand projet de coopération entre Alger et Paris, le projet *Médianes* [développement des médias indépendants en Algérie]. Mais voilà, si elle n'avait pas gonflé dans l'avion, le projet n'aurait pas vu le jour, car personne ne s'engage dans de telles actions sans un contact sûr, vous comprenez ? C'est leur amitié qui est à la base du projet, c'est tout.

Dans tous les cas, l'idée principale est la primauté des liens personnels et des relations amicales. C'est le plus souvent le fruit de rencontres lors de formations au montage de projets, d'échanges de cadres associatifs, de réunions internationales pluri-associatives, que se nouent des liens et que des actions de coopération prennent forme. En ce sens, la frilosité des autorités algériennes et françaises envers les cadres associatifs (dans l'octroi de subventions ou de visas) sont un frein à la coopération.

Une autre façon de stabiliser une coopération est d'identifier une association algérienne et de créer en France une « association-sœur » dont l'action sera dédiée uniquement à la coopération. C'est le cas de l'association nationale de volontariat Touiza (ANV Touiza), créée à Alger en 1989. Cette association « historique » algérienne propose originellement des chantiers de volontariat pour restaurer des bâtiments en Algérie. Au fil du développement des contacts amorcés tous azimuts par

son fondateur, elle est devenue une association incontournable de la coopération décentralisée, se trouvant, lors du tremblement de terre de Boumerdès (2003) une des rares structures à pouvoir faire l'interface entre les bailleurs de fond, les donateurs étrangers, les pouvoirs publics et les maîtres d'œuvre locaux. Cette situation de leadership local est due à une coopération quasi-exclusive avec une association française, Touiza-Solidarité, basée à Marseille et fondée par le même homme, lors de son installation en France au début des années 1990. Saisissant alors l'opportunité de réactiver l'association algérienne, celui-ci s'est imposé comme un acteur quasi-incontournable de la coopération entre Marseille et l'Algérie. Cette façon de coopérer est le plus sûr moyen d'établir des liens pérennes entre les deux rives de la Méditerranée. Mais si l'on est ici dans le cas d'une coopération stable, on peut néanmoins se demander si cette façon de faire n'aboutit pas à une coopération restreinte et professionnalisée, par l'établissement d'une sorte de *joint-venture* associative : les personnes impliquées à Marseille et à Alger témoignent d'une très forte capacité à drainer des financements, à activer des réseaux afin de mettre en place des projets ambitieux et donc à sous-traiter l'action associative à des associations plus proches du terrain. Dans ce cas, c'est dans l'ultra-professionnalisation, la proximité politique (Fassin, 2006) et l'éloignement du terrain que se nouent les coopérations les plus intenses.

Conclusion

Tenter d'établir des liens de coopération entre France et Algérie, c'est donc se confronter à plusieurs formes d'incertitude. Nombre de personnes rencontrées au cours de l'enquête ont essayé et ont abandonné toute tentative, attendant à la fois le retour d'une envie personnelle et des moments plus favorables pour relancer des activités. Mais tous témoignent qu'ils ne travailleront qu'avec des gens qu'ils connaissent et qui ils ont confiance, bref, avec des proches. La coopération reste donc un entre-soi, prise dans des liens familiaux, souvent également politiques. Mais elle est aussi mue par des attachements qui traduisent à la fois la volonté d'agir et la pesanteur de l'histoire partagée.

Prenons simplement pour acquis que les liens associatifs sont aujourd'hui portés

par des personnes, rares et identifiables, qui s'imposent comme des relais entre Nord et Sud de la Méditerranée. Ce sont des liens sensibles, car les raisons qui animent ces passeurs associent perspectives professionnelles et choix personnels : relier leurs deux pays, rassembler deux histoires, mettre en ordre ou renouer avec des péripéties familiales. En ce sens, l'engagement associatif ne diffère pas tellement d'un engagement politique, puisqu'il a ses raisons, ses gains et ses rétributions. Et cet engagement, tout comme la politique, engendre joies et réussites mais aussi passions, frustrations, jalousies et désillusions.

Gardons-nous de conclure trop abruptement sur la signification politique de ces échanges associatifs. En effet on assiste en même temps au découragement généralisé et à l'espoir de l'échange ; au développement d'une société civile autonome et à son contrôle strict et sévère par l'État ; à des coopérations bilatérales largement financées entre l'Union européenne et l'Algérie et à la multiplication de tout petits échanges entre associations d'Alger, d'Oran, de Constantine ou de Sidi Bel-Abbès et d'autres associations marseillaises, toulousaines, lyonnaises, nantaises etc. : l'activité associative témoigne de la complexité des jeux de pouvoirs entre deux pays, entre démocratisation et autoritarisme pluraliste, entre mémoires plurielles et antagonistes. En ce sens, les associations sont des ponts jetés sur cette mer Méditerranée que Braudel aimait à qualifier de routes destinées aux échanges.

Bibliographie

Balta P. (dir.), 1992, *La Méditerranée réinventée. Réalités et espoirs de la coopération*, La Découverte / Fondation René Seydoux, Paris.

Barthélemy M., 2000, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences-Po, Paris.

Ben Nefissa S. (dir.), 2002, *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, CNRS Editions, Paris.

Certeau (de) M., 1990 [1980], *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Gallimard, Paris.

Collectif, 1994, *La Méditerranée, espace de coopération ? En l'honneur de*

Maurice Flory, Paris, Economica.

Commission des communautés européennes, 2001, *Livre blanc sur la gouvernance*, Bruxelles [en ligne] URL : http://ec.europa.eu/governance/white_paper/index_fr.htm, page consultée le 21 juin 2009.

Derras O., 2007, *Le phénomène associatif en Algérie*, Fondation Friedrich Ebert, Alger.

Derras O. (coord.), 2002, *Le mouvement associatif au Maghreb*, numéro spécial des cahiers du CRASC (centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle), n°5 / 2002, CRASC, Oran.

Fassin D., 2006, « L'humanitaire contre l'Etat, tout contre » *Vacarme*, n°34, [en ligne], URL : <http://www.vacarme.org/article487.html>, page consultée le 26 janvier 2009.

Gonzalez D., 2000, « Les services Caritas des diocèses d'Algérie » *Cahiers du CREAD (centre de recherche en économie appliquée pour le développement)*, n°53 / 3, Alger, p. 55-58.

Henni A., 1991, *Essai sur l'économie parallèle : le cas de l'Algérie*, ENAG, Alger.

Laville J. L. & Sainsaulieu, R. (dir.), 1997, *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris.

Liverani A., 2008, *Civil Society in Algeria. The political functions of associational life*, Routledge, Abingdon.

Tarius A., 2002, *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Ed. Balland, Paris.